



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 29 Mars 2022

Procès-Verbal N° 550

Proposition Médaille District 2022

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT.**

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 15 MAI** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

Election de la Délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Laurafoot

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de l'Isère pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a lieu chaque saison, elle aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District de l'Isère du 24 juin 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert aux clubs **du 17 mars au 25 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage.

Rappels :

– tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District,

– conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 12 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,

- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous prévu à cet effet : [FORMULAIRE CANDIDATURE](#)

Appel à candidatures Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 24 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **15 avril 2022**.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

Appel à candidatures Finales des Coupes de L'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent **un appel à candidature** pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 11 juin 2022 : Finales Jeunes et Féminines** (jeunes)
- **Le 12 juin 2022 : Finales Seniors et Féminines** (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le **15 Avril** date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL SENIORS

Amende 90 €

Du 26 mars 2022

CHARVIEU 3

D3

EYBENS 3
CORBELIN
NIVOLAS 2
VERSOUD 2
MOIRANS 2

U17D2
U15D3
U15D3
U13D4
U13D4

FORFAIT GENERAL FOOTA8

Amende 44 €

Du 23 mars 2022

ST PAUL DE VARCES

U13D4

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 26 mars 2022

ST MARCELLIN
ST MAURICE L'EXIL
NIVOLET
GAPS
GP ARTAS CHAR OND

U13D1
U13D1
FEMU15FA8
FEMU15FA8
U15D1

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Les 26 et 27 mars 2022

BOURGOIN ASP 2

MISTRAL

LIERS

D5

FEMA11

FEMA8

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 19 mars 2022

GRESIVAUDAN 3

U13D4

VILLEFONTAINE

U13D4

VIE ET PARTAGE 2

FUTD1

NON SAISIE RESULTATS

FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 24 au 26 mars 2022

ST G. COMMERS

CSENTA8R

NIVOLAS

U13D3

BOURG OISANS

U13D4

FONTAINE LES ILES

CSENTA8

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL

FUTD1

ST QUENTIN FALLAVIER

U13D4

TRESORERIE NON A JOUR AU 15 MARS 2022

Article 17 – Règlement financier

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Mars 2022

582776 FC AGNIN (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

| E-mails Commissions | |
|-----------------------|--|
| APPEL | appel@isere.fff.fr |
| ARBITRES | arbitres@isere.fff.fr |
| DELEGATIONS | delegations@isere.fff.fr |
| DISCIPLINE | discipline@isere.fff.fr |
| FOOT ENTREPRISE | foot-entreprise@isere.fff.fr |
| FUTSAL | futsal@isere.fff.fr |
| REGLEMENTS | reglements@isere.fff.fr |
| SPORTIVE | sportive@isere.fff.fr |
| STATUT ARBITRAGE | statutsarbitrage@isere.fff.fr |
| TERRAINS | terrains@isere.fff.fr |
| FEMININES | feminines@isere.fff.fr |
| ETHIQUE ET PREVENTION | ethique@isere.fff.fr |

| Autres E-mails | |
|------------------------------|--|
| District | district@isere.fff.fr |
| Président | herve.giroud-garampon@isere.fff.fr |
| Vice-Président Délégué | michel.vachetta@gmail.com |
| Trésorier | fcicéron@isere.fff.fr |
| Comptabilité | comptabilite@isere.fff.fr |
| Responsable administrative | ebelot@isere.fff.fr |
| Conseiller Technique Fédéral | tbartolini@isere.fff.fr |
| Educateur Sportif | dcazanove@isere.fff.fr |
| CTD - DAP | jhugonnard@isere.fff.fr |